

1 » COORDONNÉES

M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. mobile ou domicile :

Téléphone du responsable pour les mineurs :

2 » JE M'INSCRIS EN TANT QUE :

Conducteur* Passager Les deux

*** Si je m'inscris en tant que conducteur, STAR m'offre 5 tickets chargés sur ma carte KorriGo.**

3 » AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (16-18 ANS)

Je soussigné
(Père ; Mère ; Tuteur légal) autorise
..... (nom et prénom de l'enfant) à s'inscrire
au service LE covoit'STAR.

Je certifie, en qualité de représentant de
..... (nom et prénom de l'enfant), avoir pris
connaissance de la charte de covoiturage.

Enfin je reconnais que le covoiturage de
..... (nom et prénom de l'enfant) reste sous
mon entière et totale responsabilité.

**Signature du/de
la participant(e) :**

**Signature du
représentant légal :**

4 » AVEZ-VOUS UNE CARTE KORRIGO ?

Oui : N°

Non : j'en fais la demande (joindre une photo
d'identité et une copie de votre pièce d'identité)

5 » LA CHARTE DE COVOITURAGE

STAR, transports en commun de Rennes Métropole, propose un service de covoiturage conçu spécifiquement pour compléter l'offre actuelle des lignes de bus 64 et 164ex, et en correspondance avec d'autres lignes de bus du réseau. Ce service, gratuit, permet de faciliter le covoiturage aux arrêts de bus entre Acigné et Rennes pour aller étudier, travailler ou se promener.

Afin de faciliter la prise de contact et le recours au réseau de transports en commun, les clients doivent s'inscrire au service LE covoit'STAR.

> Récupérez un formulaire d'inscription en mairie d'Acigné, agence STAR ou en téléchargement sur le site star.fr

> Rendez-vous en mairie d'Acigné muni du formulaire rempli et des pièces demandées :

- Carte KorriGo (si vous n'avez pas de carte KorriGo, cochez la case : «Non» du formulaire d'inscription et munissez-vous également d'une photo d'identité)
- Pièce d'identité
- Permis de conduire et assurance(s) du/des véhicules si vous vous déclarez conducteur
- Autorisation parentale pour les mineurs (16/18 ans)

> Récupérez gratuitement le kit covoiturage en mairie d'Acigné

> Si vous vous inscrivez en tant que conducteur, STAR vous offre 5 tickets chargés sur votre carte KorriGo

Le succès de ce service repose sur la bonne volonté des participants, que vous soyez conducteur ou passager, et sur le respect de cette charte

> Le conducteur s'engage à respecter les règles du code de la route. Il s'assure que son arrêt ne gênera pas la circulation des bus et leurs manœuvres aux arrêts. Il ne s'arrête pas sur les zébras qui sont des emplacements réservés pour l'arrêt des bus.

> Le conducteur ne prend pas de risque au volant et n'absorbe aucun produit dangereux pour la conduite

> Le conducteur et son véhicule respectent les conditions réglementaires en vigueur (permis de conduire, assurance, ...)

> Le conducteur ne s'arrête que pour faire monter ou déposer un passager

> Le passager ne gêne pas la conduite du conducteur

> Pour les individus mineurs, une autorisation parentale doit être signée pour s'inscrire au service et covoiturer

> Les individus de moins de 16 ans ne doivent pas covoiturer

STAR ne se positionne en aucun cas comme organisateur du covoiturage. Son rôle est de faciliter la pratique à partir d'arrêts de bus du réseau.

STAR se dégage de toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir au cours d'un trajet (accident, vol, perte d'objets...)

Signature (apposée de la mention « lu et approuvé »)